

e-document		T-748-24-ID 1	
F I L E D	FEDERAL COURT COUR FÉDÉRALE	D É P O S É	
<p style="text-align: center;">April 03, 2024 03 avril 2024</p>			
Aline Longin			
OTT		1	

N° du dossier de la Cour :

COUR FÉDÉRALE
(Formules 66 et 301)

ZINA SALEH
(nom)

demandeur(s)

et

PROCUREUR GENERAL DU CANADA
(nom)

défendeur(s)

Avis de demande

AU(X) DÉFENDEUR(S) :

UNE INSTANCE A ÉTÉ INTRODUE CONTRE VOUS par le demandeur. La réparation demandée par celui-ci est exposée à la page suivante.

LA PRÉSENTE DEMANDE sera entendue par la Cour aux date, heure et lieu fixés par l'administrateur judiciaire. À moins que la Cour n'en ordonne autrement, le lieu de l'audience sera celui choisi par le demandeur. Celui-ci demande que l'audience soit tenue à la Cour Fédérale à *(endroit où la Cour fédérale siège habituellement)*.

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA DEMANDE, être avisé de toute procédure engagée dans le cadre de la demande ou recevoir signification de tout document visé dans la demande, vous-même ou un avocat vous représentant devez préparer un avis de comparution selon la formule 305 des *Règles des Cours fédérales* et le signifier à l'avocat du demandeur ou, si ce dernier n'a pas retenu les services d'un avocat, au demandeur lui-même, **DANS LES 10 JOURS** suivant la date à laquelle le présent avis de demande vous est signifié.

Des exemplaires des *Règles des Cours fédérales* ainsi que les renseignements concernant les bureaux locaux de la Cour et autres renseignements utiles peuvent être obtenus, sur demande, de l'administrateur de la Cour, à Ottawa (n° de téléphone 613-992-4238), ou à tout bureau local.

**SI VOUS NE CONTESTEZ PAS LA DEMANDE, UN JUGEMENT PEUT ÊTRE
RENDU EN VOTRE ABSENCE SANS QUE VOUS RECEVIEZ D'AUTRE AVIS.**

22 AVRIL 2024
(Date)

Délivré par : _____
(Fonctionnaire du greffe)

Adresse du bureau local : 30 Rue McGill, MONTREAL, QC, H2Y 2Z7.

DESTINATAIRES :

(Indiquer le nom ainsi que l'adresse de chaque défendeur et de toute autre personne pour qui la signification est requise)

Membre du tribunal de la sécurité social du Canada (division d'appel) 344 Slater St,
Ottawa, ON K1R 5Y7

3.

4.

Demande

(Pour un contrôle judiciaire)

La présente est une demande de contrôle judiciaire concernant : *(Indiquer le nom de l'office fédéral et préciser la date et les particularités de la décision, de l'ordonnance ou autre question qui fait l'objet de la demande de contrôle judiciaire)*

Pierre Lafontaine, membre du tribul de la sécurité social du Canada 7 mars 2024 à refusé l'appel de division contre la décision émise précédemment par le membre du tribunal Marc St-Jules disant que je n'avais pas droit au prestations et que je devais payer le montant emis par l'assurance emploi

La décision a été communiquée au demandeur : Le 7 mars 24,
(Insérer la date où le demandeur en a été avisé ou en a pris connaissance.)

L'objet de la demande est le suivant : *(Indiquer la réparation précise demandée)*

1. Je demande que me soit reconnue l'admissibilité à l'assurance emploi
2. Qu'on m'enlève le montant d'endettement à payer.
- 3.
- 4.

Les motifs de la demande sont les suivants : *(Indiquer les motifs invoqués, avec mention de toute disposition législative ou règle applicable)*

1. Il durant l'été 2023, j'ai reçu un appel me disant que j'avais une dette de plus de 19000\$ puisque je n'étais pas éligible pour les prestations d'assurance emploi reçue en 2020 (durant la pandémie). Les raisons mentionnées étaient que j'ai quitté volontairement mon emploi et que je ne cherchais pas un travail à temps plein. Tous d'abord, je cherchais un emploi à temps plein malgré mes études parce que j'avais besoin de subvenir à mes besoins. De plus, mars 2020, La Maison Simons, mon ancien employeur a dû fermer ses portes à cause de la pandémie, je n'ai donc pas travaillé durant plusieurs mois. Une fois qu'ils ont commencé à rappeler les employés, ils ne l'ont pas fait avec tout le monde, les plus anciens étaient prioritaire. Par la suite, quelques mois après, j'ai reçu un appel pour reprendre le travail, cependant, ils ne pouvaient pas garantir plus que 3-5h semaines, donc aucunement suffisant pour subvenir à mes besoins et survivre. J'ai par la suite, fais une demande de prestation puisque c'était mentionner que si nous avons perdu plus de 50 % de notre salaire hebdomadaire, on était éligible et les deuxièmes conditions étaient que je cherchais un emploi à temps plein ce qui toujours été mon cas (tels que mentionner sur le site d'Assurance emploi). Il était mentionné nulle part que je devais remplir toutes les conditions d'admission, ce qui était cependant indiquer, était que si nous remplissons l'une des conditions, nous étions automatiquement acceptés. Durant l'année 2023, j'ai reçu plusieurs appels d'agents d'assurance emploi mentionnant que je n'étais pas admissible aux prestations parce que je ne cherchais pas un travail à temps plein ce qui n'était le cas. Je cherchais un travail à

temps plein puisque j'étais aux études à distance, ce qui me permettait gérer mon horaire comme je voulais.

Ils ont fini par me dire que je n'étais pas admissible ce qui m'oblige à déboursé une somme de 19000\$. J'ai donc contesté cette décision. Ils m'ont recontacté, du donc, expliqué que je cherchais un emploi à temps plein avec mes études. Avant la pandémie, pour me permettre de vivre et me payé mes études mon employeur me garantissait un minimum de 25h/semaine mais je travaillais toujours entre 30 et 40h semaine. Je me suis donc mis à postuler partout, sans succès. L'agent a fini par me dire qu'il allait réduire la somme vue que je cherchais activement un emploi à temps, mais il allait garder le reste puisque vue j'ai quitté mon emploi volontairement.

Je lui ai donc expliqué que je n'avais pas quitter mon emploi volontairement, je voulais plus d'heures et ils ne pouvaient pas me les garantir suite à la pandémie, mais il n'a pas voulu écouter. Une fois la décision finale reçu, je me retrouver avec une dette de 15000\$ avec des mensualités de 345\$, ce qui s'additionne aux dettes d'études que je détiens déjà, aux paiements factures, de loyer de nourriture et aujourd'hui aux dépenses de nouveau-né étant donné que je suis nouvellement mère. J'ai donc contesté encore le 26 octobre, je n'ai jamais reçu de réponse jusqu'au lundi le 20 novembre, en me disant que ma demande avait été refusée et que je devais maintenant faire appel aux Tribunal de la sécurité sociale.

Cela a été fait, je me suis une fois de plus fait dire non avec comme recommandation eux également de faire appel à la cours fédéral.

Et me voilà entrain de vous écrire pour avoir gain de cause, car la somme est énorme et je n'ai malheureusement pas les moyens de rembourser cela. Je vous prie de bien vouloir m'aider à trouver une solution et m'épargner de cette dette. Je suis actuellement aux études et en congé maternité avec un bébé d'un mois à la maison, je suis réellement incapable de payer de tels somme surtout avec un enfant.

2.

3.

4.

5.

6.

Les documents suivants sont présentés à l'appui de la demande : *(Indiquer les affidavits à l'appui accompagnés des pièces documentaires et des extraits de toute transcription)*

Relevés d'emploi 2016-2020

Relevés d'emploi 2020

Relevés d'emploi 2021-2023

Confirmations d'emploi

(Si le demandeur désire que l'office fédéral transmette des documents au greffe, ajouter le paragraphe suivant :)

Le demandeur demande à l'Agence du revenu du Canada (nom de l'office fédéral) de lui faire parvenir et d'envoyer au greffe une copie certifiée des documents suivants qui ne sont pas en sa possession, mais qui sont en la possession de l'office fédéral : (Indiquer les documents)

1.

2.

3.

Date : 2 AVRIL 2024

ZINA SALEH
Signature du demandeur

Le nom et l'adresse du demandeur :

ZINA SALEH
372 RUE EDOUARD-CHARRETTE APP 1
GATINEAU, QC, J8P 5M3

(438)508-7312
Numéro de téléphone

(zinaabed19@icloud.com)
Numéro de télécopieur

